Comté de Lotbinière

Municipalité de St-Sylvestre

St-Sylvestre, le 3 février 2025

Assemblée régulière du conseil municipal de St-Sylvestre tenue le 3 février 2025 à 20h (le caucus est à 19 h 00) à la salle Bonne Entente, sous la présidence de la Mairesse Mme Nancy Lehoux et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Line Nadeau, conseillère # 2
Monsieur Éric Gobeil, conseiller #3
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4
Monsieur Christian Routhier, conseiller # 5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Points de discussion

<u>Actes législatifs du conseil</u>

a) Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle
b) Demande de commandite CCOL Tournoi de 500
c) Affectation de la contribution annuelle versée par la Société en commandite pour le parc Éolien (2024-2025)
d) Demande de Défis pour installer la tente sur la rue Delisle
e) Évaluation environnementale nouveau développement résidentiel
f) Plan projet de lotissement nouveau développement résidentiel

<u>Adoption de l'ordre du jour</u>

ATTENDU QU'une copie de l'ordre du jour a été remise 72 heures avant le début de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Eric Gobeil et résolu unanimement que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2025 soit adopté tel que présenté.

Résolution numéro 16-2025

Adoption du dernier procès-verbal

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu, au moins 72 heures avant le début de la présente séance, une copie du procès-verbal du mois de janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Line Nadeau, appuyé par Christian Routhier et résolu unanimement que le procès-verbal du mois de janvier 2025 soit adopté avec dispense de lecture.

Les élus remettent leur questionnaire sur les informations relatives aux apparentés

Résolution numéro 17-2025

Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE selon l'article 938.1.2 du code municipal, la municipalité doit déposer, lors d'une séance de conseil, un rapport concernant l'application de son Règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la loi ne prévoit aucune exigence particulière relativement au contenu de ce rapport et qu'elle demeure ainsi libre de cibler les éléments à y inclure;

ATTENDU QUE le rapport a été fait par la directrice générale;

ATTENDU QUE les conseillers ont reçu une copie dudit rapport 72 heures avant le début de la présente séance et renonce à sa lecture ;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre accepte le rapport sur l'application de son règlement sur la gestion contractuelle et mandate la directrice générale à le publier sur le site internet de la municipalité.

Résolution numéro 18-2025

Demande de commandite CCOL tournoi de 500

ATTENDU QUE le CCOL de St-Sylvestre a fait la demande d'aide financière à la municipalité de St-Sylvestre pour défrayer le coût de la location de la salle Desjardins au Centre multifonctionnel au montant de 287,44 $ taxes incluses à l'occasion du tournoi de 500 qui aura lieu le 28 février prochain;

ATTENDU QUE le CCOL s'engage à payer les frais de ménage de la salle;

Il est proposé par Christian Routhier, appuyé par Line Nadeau et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre accepte la demande adressée par le CCOL de St-Sylvestre.

Résolution numéro 19-2025

Affectation de la contribution annuelle versée par la Société en commandite pour le parc Éolien (2024-2025)

CONSIDÉRANT la contribution annuelle versée par la Société en commandite pour le Parc Éolien, d'un montant annuel de 20 000$ et remise à la municipalité pour des projets communautaires.

CONSIDÉRANT QUE ce montant peut être utilisé pour des projets communautaires conformément à la convention de collaboration amendée et refondue relativement au parc éolien Mont Sainte-Marguerite.

Il est proposé par Steve Houley et résolu majoritairement d'utiliser le montant de 40 000$ incluant la contribution 2024 et celle de 2025 versées par la Société en commandite du parc éolien, pour aider l'OBNL du Club des Montagnards à rendre le Club aux normes et faire les rénovations nécessaires pour permettre sa réouverture.

Résolution numéro 20-2025

Demande de l'organisme Défis pour installer la tente sur la rue Delisle lors de la fin de semaine des glissades

ATTENDU QUE l'utilisation des chemins publics relève du conseil municipal de St-Sylvestre en vertu du règlement 97-2016 relatif à l'occupation du domaine public;

ATTENDU QUE l'organisme Défis désire implanter sa tente sur la rue Delisle, après l'intersection de la rue Lessard du vendredi 7 février au lundi 10 février 2025;

ATTENDU QUE l'organisme Défis doit prendre entente avec tous les propriétaires touchés afin que chacun puisse avoir accès à sa résidence en tout temps;

ATTENDU QUE l'organisme Défis s'engage à sécuriser la circulation aux abords du site;

Il est proposé par Eric Gobeil, appuyé par Line Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal de St-Sylvestre permette l'installation de la tente aux conditions ci-haut énumérées.

Résolution numéro 21-2025 point reporté

Évaluation environnementale du site du nouveau développement résidentiel situé à l'extrémité est du périmètre urbain.

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre désire implanter son projet résidentiel sur le terrain ciblé;

ATTENDU QU'une évaluation environnementale phase 1 est nécessaire avant de poursuivre les travaux de lotissement;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé trois soumissions et que deux entreprises nous ont répondu avec des soumissions conformes;

ATTENDU QUE la firme Envirosol demande 1 995$ et que la firme Terrapex demande 2 800$ pour effectuer cette expertise;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Line Nadeau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de St-Sylvestre désire attendre avant de faire cette démarche. Le point est donc reporté.

Résolution numéro 22-2025

Offre de service pour plan projet de lotissement pour le nouveau développement résidentiel situé à l'extrémité est du périmètre urbain

ATTENDU QUE le plan topographique du site a été fait;

ATTENDU QUE la cartérisation des milieux humides du site a aussi été fait;

ATTENDU QUE la recherche de points d'eau sur le site nous a donné des résultats intéressants;

ATTENDU QUE l'étape suivante pour arrimer toutes ces informations est de faire un plan projet de lotissement et de superposer les milieux humides sur le plan topographique et au plan projet de lotissement;

ATTENDU QUE la firme ECCE TERRA arpenteurs-géomètres connait bien le secteur pour avoir travaillé sur les lots avoisinants;

ATTENDU QUE la firme ECCE TERRA arpenteurs-géomètres nous a soumis une offre des services pour effectuer la superposition des milieux humide aux données topographique, au montant de 450$ plus taxes et les tarifs horaires suivants pour le plan projet de lotissement :

- Technicien bureau (recherche, calculs, analyse et mise en plan) 135$/h
- Arpenteur-géomètre (vérifications, coordination et supervision) 165$/h

Il est proposé par Eric Gobeil, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu que la municipalité de St-Sylvestre accepte les termes de l'offre de service de ECCE TERRA pour le plan projet de lotissement et la superposition des milieux humides aux données topographique du nouveau développement résidentiel.

Période de questions des citoyens

RAPPORT DES COMITÉS

Bibliothèque : Prochaine rencontre le 20 février. On regarde pour les accès internet
Comité famille et ainés (incluant MADA) :
Tourisme Lotbinière :
Loisirs : activité raquettes le 15 février en collaboration avec le Club des Montagnards
Cœur villageois : prochaine rencontre le 18 février. On prépare la sortie de la messe des sucriers
Culture et patrimoine : Une enveloppe de 20 000$ est ouverte pour la réalisation d' initiatives culturelles
Ressources humaines :
Centre multifonctionnel : prochaine rencontre 4 mars. Des travaux d'entretien s'en viennent; peinture de la salle Lotbinière, lavage de la façade.
Matières résiduelles (RIGMR) :
Voirie et égout :
CCU:
Pompiers et sécurité civile : Une rencontre des municipalités du secteur 4 (St-Sylvestre, Ste-Agathe, St-Patrice, St-Narcisse) est prévue afin de bien comprendre les différents enjeux afin de rendre nos services incendie plus opérationnels et mieux répondre au schéma de couverture de risques
Corporation DÉFI : La tente s'installe jeudi.
Développement local
MRC :
Comité de la montagne :
Club des Montagnards : Le nouveau conseil d'administration a autorisé certains travaux de remise aux normes tels que le resurfaçage du plancher dans la cuisine, la peinture et le recouvrement des murs de la cuisine.

Varia :

Correspondance : voir courriel

Résolution numéro 23-2025

<u>Résolution sur les comptes à payer</u>

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Steve Houley et résolu que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 10165 au numéro 10176 inclusivement tel que présenté, incluant les virements interac.

Levée de l'assemblée est faite à 21 h 34, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 3 mars 2025

_____

Nancy Lehoux

_____

Louise Breton

Je, Nancy Lehoux, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

_____

Nancy Lehoux